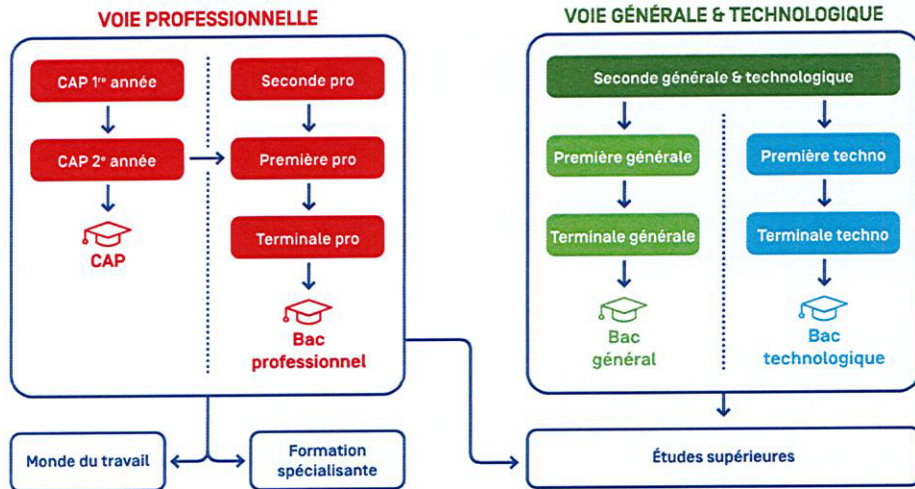


LES POSSIBILITÉS D'ÉTUDES APRÈS LA 3^E



ZOOM SUR LES VOIES GÉNÉRALES, TECHNOLOGIQUES, PROFESSIONNELLES

	VOIE GÉNÉRALE	VOIE TECHNOLOGIQUE	VOIE PROFESSIONNELLE
DURÉE	2 ans après une seconde générale et technologique	2 ans après une seconde générale et technologique	2 ans après la troisième pour le CAP 3 ans après la troisième pour le Bac pro
OBJECTIF	Développer la culture générale et l'esprit critique dans des domaines variés	Donner du sens concret aux enseignements généraux dans des domaines spécifiques	Acquérir des compétences professionnelles à partir de l'expérience et la pratique
DIPLÔMES	Bac général	Bac technologique	CAP, Bac pro
MODALITÉS POSSIBLES	Cours en lycée, approfondissement des matières et théorie	Cours en lycée, travaux de groupe et expérimentation de projets	→ Voie scolaire : cours, ateliers pratiques en lycée professionnel et stages OU → Apprentissage : cours en CFA et travail chez un employeur
DÉBOUCHÉS	Poursuite d'études dans des domaines variés	Poursuite d'études dans des domaines en lien avec les spécialités suivies	Emploi ou poursuite d'études dans des domaines spécifiques

Des passerelles existent entre ces différents diplômes, sous conditions.

ÉTAPES ET CALENDRIER 2023 POUR PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA TROISIÈME

- 1** → Janvier – février 2023

J'INDIQUE MES INTENTIONS D'ORIENTATION

Ce sont des intentions provisoires qui concerne une ou plusieurs voies d'orientation :

 - Seconde générale ou technologique (ou seconde spécifique STHR)
 - Seconde professionnelle (pour poursuivre vers un Bac pro)
 - 1^{re} année de CAP
- 2** → Mars 2023

JE REÇOIS L'AVIS PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE DU 2^E TRIMESTRE

Le conseil de classe émet un avis sur votre ou vos intentions d'orientation. Ce n'est pas définitif, cela permet d'engager un dialogue pour bien préparer vos choix. Vous pouvez demander conseil auprès de vos enseignants, ou du psychologue de l'Éducation nationale (Psy EN).
- 3** → Mars – avril 2023

J'EXPLORE LES FORMATIONS ET LEURS ÉTABLISSEMENTS

Vous pouvez consulter les différentes formations en fonction des domaines qui vous intéressent, et des établissements qui les préparent (publics, privés, statut scolaire ou apprentissage).

À noter : si vous êtes intéressé par un établissement privé ou souhaitez préparer un apprentissage, vous devez prendre directement contact auprès de l'établissement privé concerné ou le centre de formation d'apprentis (CFA), avant de formuler vos vœux au mois de mai.
- 4** → Mai 2023

JE FORMULE MES CHOIX D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

Vous pouvez faire plusieurs vœux, et pour chaque vœu, vous indiquez à la fois la voie d'orientation que vous souhaitez ainsi que l'établissement choisi.
- 5** → Juin 2023

JE REÇOIS LA PROPOSITION D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE DU 3^E TRIMESTRE

À la suite de cette proposition, plusieurs cas de figure :

 - Elle correspond à la voie d'orientation que j'ai demandée. La proposition d'orientation devient une décision d'orientation.
 - Elle ne correspond pas à ma demande, le chef d'établissement organise alors un entretien avec moi et mes parents (ou représentant légal) à la suite duquel il prend une décision définitive.
 - Si cette décision ne nous convient pas, mes parents disposent de 3 jours ouvrables pour faire appel auprès d'une commission*.
- 6** → Fin juin – début juillet 2023

JE REÇOIS MA NOTIFICATION D'AFFECTATION ET JE N'OUBLIE PAS DE M'INSCRIRE

Si vous êtes admis dans la formation et l'établissement demandé, vous recevez un document qui vous précise les modalités et les dates d'inscription. Il est important de bien respecter ces consignes pour ne pas perdre sa place.

Si vous n'êtes pas admis, le chef d'établissement avec le psychologue de l'Éducation nationale vous accompagnent pour trouver des solutions.

*Plus d'infos : www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/college/Organisation-des-etudes/les-instances-officielles/la-commission-d-appel-qu-est-ce-que-c-est/